

## **Le Conseil de sécurité réitère son soutien à la vision de deux États vivant en paix : Israël et la Palestine**

9 mars 2005 – Dans une déclaration appuyant les résultats de la récente réunion qui s'est tenue à Londres pour soutenir les efforts de réforme de l'Autorité palestinienne, le Conseil a réitéré son appel à la cessation de la violence et son engagement envers la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte en paix et en sécurité.

« Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction les conclusions de la Réunion de Londres du 1er mars sur l'appui à l'Autorité palestinienne », qui visait à « aider les dirigeants palestiniens à renforcer les institutions nécessaires à un État palestinien viable et indépendant », indique une [Déclaration](#) prononcée aujourd'hui par le Président du Conseil de sécurité, M. Ronaldo Mota Sardenberg (Brésil), à l'issue de consultations.

Les résultats de cette conférence, lancée à l'initiative du Premier Ministre britannique, Tony Blair, avaient été présentés lors d'une conférence de presse du Représentant du Royaume-Uni, Emyr Jones Parry, au Siège de l'ONU, à New York (voir notre [dépêche](#) du 2 mars 2005).

Dans sa déclaration, le Conseil de sécurité replace la « Réunion de Londres » « dans un processus d'appui international au peuple palestinien et à l'Autorité palestinienne à plus long terme » et réitère l'importance d'aider « les deux parties à appliquer la [Feuille de route](#) qu'il a approuvée dans sa [résolution](#) 1515 (2004) et que les parties ont acceptée en tant que moyen de parvenir à un règlement négocié, global et durable du conflit au Moyen-Orient, sur la base de ses résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) ».

Il donne aussi son appui à la Déclaration commune que le « Quatuor » a publiée à l'issue de la réunion qu'il a tenue en marge de la Réunion de Londres (voir notre [dépêche](#) du 1er mars 2005).

Le Conseil renouvelle par ailleurs « l'appel qu'il a lancé au Gouvernement israélien et à l'Autorité palestinienne pour leur demander de respecter pleinement les accords conclus le 8 février au Sommet de Charm el-Cheikh ».

Ce dernier prévoit en particulier « que tous les Palestiniens cesseront de commettre tout acte de violence contre tout Israélien, où qu'il se trouve, et qu'Israël cessera toutes activités militaires dirigées contre tout Palestinien, où qu'il se trouve ».

En conséquence, le Conseil demande à nouveau « qu'il soit mis fin immédiatement à tous les actes de violence, notamment tous les actes de terreur, de provocation, d'incitation et de destruction ».

Le Conseil réaffirme enfin « qu'il est déterminé à voir se concrétiser la vision de deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité ».